# Descriptif type Tessera Twine

Mesure : m², par mètre carré, selon type

Code de mesure : surface nette

**Matériau : Revêtement de sol textile tufté en dalles**

Fourniture d’un revêtement de sol textile tufté, bouclé structuré constitué de fibres 100 % polyamide 6 Thrive® matter par Universal Fibers®, teintées masse, en dalles plombantes 50 x 50 cm, de type Tessera Twine.   
   
Il associera une très bonne résistance au trafic (nombre de tuft de 212 544 /m² (+ 10 %)) et une efficacité acoustique aux bruits de choc déclarée **ΔLw = 27 dB** et une absorption acoustique de **αw = 0,15 (H)**.

Ses fibres teintées masse lui confèreront une meilleure tenue dans le temps.

Il sera antistatique bureautique et adapté pour pose dissipatrice.  
  
En fin de vie, Tessera Twine sera 100% valorisable via le programme OPTIMUM.

La dalle de moquette contient 75 % de contenu recyclé sur la totalité de son poids et sa production se fait exclusivement avec de l’électricité garantie 100% d’origine renouvelable. Cela fait partie d’un système de gestion environnementale efficace certifié ISO 14001.

L’usine qui produit les dalles de moquette est certifiée ISO 9001, SA 8000 et OHSAS 18001.

Il bénéficiera impérativement d’une garantie de 10 ans et pourra obtenir une extension jusqu’à 6 an supplémentaire (suivant conditions de mise en œuvre des tapis de propreté Coral ou Nuway du fabriquant (1)).

1. *L’extension de garantie peut s’appliquer à partir du 2e ML de Tapis de Propreté Coral® ou de la mise en place d’un système Nuway® selon trafic (voir conditions sur* [*www.forbo-flooring.fr*](http://www.forbo-flooring.fr)*).*

**Mode de pose**  
  
Mode de pose :  
Pose poissée : mise en œuvre et type de colle (type 541 eurofix anti slip) suivant préconisations du fabricant et dans le respect du NF DTU 53.12.  
En fonction de la classification UPEC des locaux du CSTB et de la nature du support l'Entreprise devra utiliser les méthodologies de mise en œuvre qu'implique le classement E.  
E1 : joints vifs  
Dans le cas d'une pose sur terre-plein, l'entreprise prendra les dispositions nécessaires de préparation du support pour réaliser une barrière anti-humidité selon les prescriptions du NF DTU 53.12.  
L'entreprise installera les compléments de finition utiles disponibles auprès du fabricant : plinthes complètes ou plinthes décoratives PVC.  
Entretien :  
L'entreprise en charge du nettoyage des revêtements devra impérativement respecter les protocoles d'entretien du fabricant.  
La notice d'entretien devra être transmise par le présent lot revêtement de sol ou par le fabricant.